



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, le conseil a, en vertu des dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, établi le calendrier de ses séances ordinaires pour 2023. Ces séances se tiendront à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite. Les jours et le début de chacune d'entre elles sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi 16 janvier	19h	Mardi 4 juillet	19h
Lundi 6 février	19h	Lundi 14 août	19h
Lundi 6 mars	19h	Mardi 5 septembre	19h
Lundi 3 avril	19h	Lundi 2 octobre	19h
Lundi 1 ^{er} mai	19h	Lundi 6 novembre	19h
Lundi 5 juin	19h	Lundi 4 décembre	19h

Fait, donné et signé à Saint-Tite,

Le 6 décembre 2022.

Me Julie Marchand,
Greffière